

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------------------------------|-------------|---------|
| 19 | | |
| Présents | Représentés | Absents |
| 11 | 2 | 6 |
| OBJET DE LA DÉLIBÉRATION | | |
| N° 18/12/25-02 | | |
| ADOPTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE PLURIANNUEL | | |

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 16 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann TAINGUY, Dalila MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Raphaël DUPOUY, Gaston SECONDI, Pierre PELLETIER, Rémy LEVRAUD, Ian SIMMS, Enora MIGNONNEAU, Thomas DIEULLE,

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Olivier MILLAGOU remplacé par Sylvia BONAL

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représenté par Claude ARNAUD-GALLI
François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Valérie MONDONE, Véronique LENOIR, BÂBRE Simon, Jean-Pierre BLANC, Jean-Sébastien VIALATTE, BILL Hélène,

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

N° D'ORDRE : 18/12/25-02

OBJET : ADOPTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE PLURIANNUEL

Le Conseil d'administration, a entendu la présentation par la Directrice du Document Stratégique Pluriannuel pour la période 2022-2026, annexé à la présente délibération, qu'elle a élaboré conformément aux prescriptions du Ministère de la Culture et aux orientations générales définies pour les établissements publics de coopération culturelle (EPCC).

Il a constaté que ce document incluait :

- Les trois objectifs obligatoires suivants :
 - Structurer la démarche qualité en termes pédagogique
 - Renforcer le suivi de l'insertion professionnelle
 - Structurer la démarche qualité en termes de soutenabilité budgétaire et financière

- Les trois objectifs spécifiques suivants :
 - Renforcer la voix étudiante dans les instances et améliorer le bien-être des étudiants
 - Renforcer l'éducation artistique et culturelle et l'action structurante de programmation artistique sur le territoire
 - Renforcer le rayonnement et l'attractivité internationale de l'établissement

Le Conseil d'administration après en avoir débattu, considère que ce document peut être approuvé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les statuts de l'EPCC Esadtpm,

VU la délibération 15/06/23-13 du conseil d'administration du 15 juin 2023 donnant mandat au directeur pour finaliser le document stratégique pluriannuel

CONSIDERANT

Qu'il convient d'approuver le document stratégique pluriannuel présenté,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER le document stratégique pluriannuel présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 18/12/2025

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

